

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 11 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 11^e jour du mois de décembre 2023, à 19 h 15 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Règlement numéro 2023-1172 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux*
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-1173 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2024*
3. Octroi de contrat – Service de location et d'entretien des vêtements de travail
4. Période de questions :
 - 4.1 Membres du conseil
 - 4.2 Public
5. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-12-304

1. Adoption du Règlement numéro 2023-1172 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux afin de modifier l'article 7 et remplacer les annexes 1 et 5 ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun lors de cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2023-1172 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2023-12-305

2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-1173 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2024**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2023-1173 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2024*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2023-12-306

3. **Octroi de contrat – Service de location et d'entretien des vêtements de travail**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de location et d'entretien pour les vêtements de travail du personnel du service des travaux publics;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant l'offre de prix de la compagnie ALSCO;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer le contrat de location et d'entretien pour les vêtements de travail pour le personnel du service des travaux publics pour une période de quatre (4) ans à la compagnie ALSCO pour un montant moyen hebdomadaire estimé à 178,87 \$, plus les taxes.

4. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 19 h 17 et s'est terminée à 19 h 17.

2023-12-307

5. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 18.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».